

Association ISANNABELLE
Danse
7 rue Juliette DROUET- 94260
FRESNES



✉ isannabelledanse@gmail.com
☎ isannabelledanse.fr
N° SIREN 814 329 850 00022
Code APE 8551Z

**FICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2025/2026**
(Merci d'écrire en MAJUSCULES)

ELEVE

Prénom : _____ NOM : _____
 Date de Naissance : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 Téléphone : _____
 Email : _____
 Une chose importante que nous devrions connaître (asthme, pathologie, etc.) ? _____

EN CAS D'ELEVE MINEUR- REPRESENTANT LEGAL :

Prénom : _____ NOM : _____
 Adresse (si différente) : _____
 Téléphone (si différent) : _____
 Mail (si différent) : _____

JOUR	HORAIRE	SALLE	COURS	Détails	Tarif	Tarif 10%
MARDI	19H30-20H45 (1H15)	MONOD	Ados/Adultes	Né avant 2011 250€ ado/étudiants	280€ 250€ ado	252€ 225€
	20H45-22H (1H15)	MONOD	Pilates/Renforcement musculaire	Né avant 2011 230€ ado/étudiants	280€ 250€ ado	252€ 225€
VENDREDI	19H30-20H45 (1H15)	MONOD	Pré-Ados (14-15 ans)	2011/2012 : 3 ^e , 2 nd	250€	225€
SAMEDI	9H45-10H30 (45min)	MISTRAL	Eveil : 5-6 ans	2021/2022 : GS-MS	210€	189€
	10H30-11H30 (1H)		Initiation : 6 à 8 ans	2018/2020 : CP-CE1-CE2	230€	207€
	11H30-12H30 (1H)		8-10 ans	2015/2017 : CM1-CM2	230€	207€
	12H30-13H45 (1H15)		11-13 ans	2012/2014 : 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e	250€	225€

REGLEMENT

Montant : _____
 Cours :€
 Adhésion obligatoire : 15€

Total :€
 (remise 10% à partir de 2 membres même famille ou 2 cours)

Espèces
 CB
 Chèque. Nb de Chèque :

Facture ou Attestation CSE souhaité : OUI ou NON

Date :

Signature de l'Elève :

Signature du Représentant Légal :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) autorise / n'autorise pas l'Association Isannabelle Danse à filmer et/ou photographier :

Nom Prénom

En cas d'autorisation, merci de cocher les cases adéquates :

- J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant (ou moi-même) apparaît, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité.
- Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.
- Je m'engage à ne faire aucune opposition à l'exploitation de tout ou partie de ce reportage.

Fait à : le :

Signature de l'adhérent et/ou du représentant légal du mineur
(Précédé de la mention «lu et approuvé, bon pour accord») :



REGLEMENT INTERIEUR

Je, soussigné(e)

Représentant légal de :

Reconnait avoir lu et accepte sans réserve le règlement Intérieur de l'association ISANNABELLE Danse - saison 2025/2026.

Fait à : le :

Signature de l'élève (si mineur) :

Signature du représentant légal :

Pas de Cours les jours suivants (il peut avoir des ajustements en mars et mai en fonction de la disponibilité des salles, notamment en raison des élections prévues en 2026. Vous serez informé dès que les informations nous parviendront.)

Les mardis : <ul style="list-style-type: none">• 11/11/2025	Les vendredis : <ul style="list-style-type: none">• 01/05/2026• 08/05/2026• 15/05/2026	Les samedis : <ul style="list-style-type: none">• 20/12/2025• 04/04/2026• 16/05/2026• 23/05/2026
--	---	--

Informations Des modifications pourront intervenir en fonction du nombre d'inscriptions dans les cours et du niveau des participants	Coordonnées de l'association : isannabelledanse@gmail.com 06.13.49.42.08
---	--

 <p>Association ISANNABELLE Danse 7 rue Juliette DROUET- 94260 FRESNES</p> <p>✉ isannabelledanse@gmail.com ☎ isannabelledanse.fr N° SIREN 814 329 850 00022 Code APE 8551Z</p>	<p style="text-align: center;">MODALITES D'INSCRIPTION</p> <p>Dossier d'inscription à remettre à l'association au plus vite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiche d'Inscription dûment remplie et signée ○ Coupon complété et signé confirmant l'accord et l'adhésion au règlement intérieur ○ Règlement (en 1 ou 3 fois) : incluant la totalité des cours + Adhésion à l'association (se rapprocher de l'équipe pour le montant) ○ Certificat Médical de non Contre-indication à la pratique de l'activité choisie, datant de moins de 3 ans, à remettre au plus tard 1 mois après l'inscription <p style="text-align: center;">Coupon complété et signé pour le Droit à l'image</p>
--	--

RÈGLEMENT INTERIEUR – 2025/2026

Lors de votre Incription à Isannabelle Danse, vous vous engagez à respecter ce règlement intérieur

Il est indispensable à notre vie associative. Chaque adhérent doit participer bénévolement, dans la mesure du possible, à la vie associative en assistant aux Assemblées.

- ▶ Certificat Médical **Obligatoire**, il devra mentionner la non-contre-indication à la pratique de l'activité choisie (danse, activité gymnique).
- ▶ **L'inscription est définitive et engage financièrement** pour l'année en cours, aucun remboursement ne sera accordé pour quelque raison que ce soit. Celle-ci ne sera *Validée qu'à réception du dossier complet*.
- ▶ L'Adhésion, d'un montant de 15€, est **OBLIGATOIRE** et sera incluse au paiement total.
- ▶ Les adhérents devront **participer à l'Assemblée Générale**, sous convocation de la présidente.
- ▶ Une réduction pourra être accordée pour plusieurs membres d'une même famille, ou plusieurs cours.
- ▶ Tout nouvel élève peut bénéficier d'un cours d'essai gratuit.
- ▶ Conformément à la réglementation en vigueur, l'association Isannabelle Danse est couverte par une assurance à responsabilité civile.
- ▶ L'association Isannabelle Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit (**compléter et signer l'autorisation d'utilisation du droit à l'image jointe**).
- ▶ Afin de respecter le bon déroulement des cours, nous vous prions **d'arriver 5 minutes avant** le début de votre cours pour vous préparer.
- ▶ Sauf durant les Portes Ouvertes, les personnes extérieures ne sont pas admises durant les cours.
- ▶ Les enfants sont sous la **responsabilité** de l'association uniquement **dans la salle et durant les horaires des cours**. Les parents les accompagnent jusqu'à la salle et viennent les récupérer à la fin du cours. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur.

DURANT LES COURS :

- ▶ Les élèves se doivent **d'avoir un comportement respectueux et correct** entre eux et envers le professeur ; **tout manquement entraînera une exclusion** sans que cela ne donne droit à un quelconque remboursement.
- ▶ Tout **retard et/ou absence** devra être signalé. **Au-delà de 15min de retard, l'élève ne sera pas admis en cours. Un trop grand nombre d'absences injustifiées et /ou retards, entraînera une exclusion** sans que cela ne donne droit à un quelconque remboursement.

Les cours seront assurés chaque samedi après la période des vacances scolaires. Pour toute absence prévisible, le professeur devra en être informé au moins 48h à l'avance, afin que l'absence ne soit pas comptabilisée comme absence injustifiée.

- ▶ **Tenue vestimentaire** : tenue proche du corps permettant les mouvements de celui-ci et les corrections (selon activité : legging, collant **SANS** pieds, tenue de sport, etc). Pour les activités gymniques : chaussures de sport à usage exclusif pour la salle. Pour les activités danse : pieds-nus, ou chaussons **SOUPLES**, ou pédilles. Les **cheveux doivent être attachés** afin de laisser le visage libre. Pour des raisons de sécurité, le port de bijou est fortement déconseillé.

L'association Isannabelle danse ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou de dégradation.

- ▶ **Prévoir une bouteille d'eau ou gourde**, et serviette si nécessaire
- ▶ **Les téléphones portables** doivent être rangés et en mode silencieux. Bonbons, chewing-gum, sucettes, etc sont **INTERDITS** durant les cours
- ▶ L'association Isannabelle Danse organise un spectacle tous les 2 ans et pourra participer à diverses manifestations au cours de l'année.

La participation à ces différents évènements **n'est pas obligatoire**. Néanmoins, **l'élève participant s'engage obligatoirement à :**

- **Être présent aux différentes répétitions et représentations**- Au-delà de 4 absences par trimestre, l'élève ne pourra participer au spectacle
- **Être ponctuel et investi(e)**

- ▶ Une participation financière sera demandée pour l'achat de costumes, accessoires et décors.

- ▶ **Manquement au présent Règlement** : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.